

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : **DEL2021-10-12/034**

Collectivité

Commune de NOAILLAN

Membres

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 13+3

L'an deux mille vingt et un le douze octobre, à 19h00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Noailan dûment convoqué le six octobre 2021, sous la présidence de Madame Bernadette NOEL, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. B. NOEL, V. CAPS, P. DECOSTER, M. CODEGA, C. MARIE, P. BRICOUT, G. MANTEL, J. SANLIAS, C. CHARRIER, G. DUSSILLOL, S. MILON, S. SANCHEZ-TROYAS, S. ROUSSOV, L. GIRARD (arrivée à 20h26, a participé au vote de la délibération inscrite en point 3.1 de l'ordre du jour).

Absents représentés : Mmes et MM. T. LAVOCAT (pouvoir à J. SANLIAS), B. VILLAIN (pouvoir à V. CAPS), V. PATACHON (pouvoir à S. SANCHEZ-TROYAS).

Absentes : R. DEL CAMPO, C. DUFFIE

2. URBANISME

2.1 Avis de la commune sur projet parc photovoltaïque

Madame le Maire, suite à l'exposé de M. COUTURIER en début de séance, expose à l'assemblée que le permis de construire, en cours d'instruction par les services de l'Etat, requiert l'avis du Conseil Municipal. A ce titre, elle sollicite l'assemblée pour recueillir son avis sur le projet.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, émet un avis favorable sur le projet de parc photovoltaïque.

Pour : 14

Contre : 1

Abstentions : 1

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Noailan, le 13/10/2021

Le Maire, Bernadette NOEL

